



REGLEMENT DE L'EPREUVE DORDOGNE INTEGRALE 10 MAI 2024

- 1) PORT DU GILET OBLIGATOIRE SUR TOUT LE PARCOURS. (Gilets gonflables interdits)
- 2) GONFLES OU CAISSONS ETANCHES OBLIGATOIRES DANS TOUTES LES EMBARCATIONS SAUF SUP
- 3) LEASHS INTERDITS (conformément au règlement sportif de la FFCK et de la FFS)
- 4) IL SERA TOLERE UN SEUL CHANGEMENT D'EMBARCATION DURANT LA DESCENTE, MAIS ON CONSERVANT LE MEME TYPE D'EMBARCATION. CE CHANGEMENT NE POURRA SE FAIRE QUE SUR LES ZONES RELAIS MENTIONNEES DANS LE RIVER-BOOK (SAUF EN CAS DE CASSE BIEN SÛR)
- 5) INTERDICTION DE SE FAIRE RAVITAILLER PAR UNE PERSONNE EXTERIEURE HORS DES ZONES DE RAVITAILLEMENTS OU POINTS D'EAU
- 6) PASSAGE DE RELAIS OBLIGATOIRE DANS LES SEULES ZONES DE RAVITAILLEMENT OU POINTS D'EAU
- 7) BARRIERES HORAIRES : Souillac (ravito 3) 17 h, Carsac (ravito 4) 19 h 15. Les bateaux ne peuvent repartir de ces points après ces horaires
- 8) PASSAGE DU MALPAS (3 km après le Départ) : OBLIGATION de passer à Gauche de l'île, longer la berge rive gauche bien avant l'entrée du passage.
(Un Bateau de l'organisation indiquera le passage 200 m en amont)
- 9) DIGUE DE CARENNAC (km 45) : passage de la digue (centre gauche) ou passage dans la glissière à canoë sur la rive droite, ou portage. Le choix est laissé à l'appréciation de chaque embarcation (Si portage, longer la berge Rive Gauche très tôt avant la digue)
- 10) OBLIGATION DE PORTER SECOURS A TOUT AUTRE BATEAU EN DANGER OU EN DIFFICULTE
- 11) TOUS LES ELEMENTS DU REGLEMENT INDIQUES DANS LA PLAQUETTE DE L'EVENEMENT DEMEURENT VALABLES
- 12) L'EPREUVE FERA L'OBJET DE 2 CLASSEMENTS DISTINCTS : AVEC ET SANS RELAIS